

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2003

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et demande à Melle Nora Mohammed-Belkheir de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire : Je voudrais passer la parole à Monsieur Pintore qui va proposer une motion concernant l'avenir de Péchiney et de la SNET, avenir qui est très inquiétant.

MOTION – PECHINEY – SNET – Rapporteur M. Pintore-

Monsieur Pintore :

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons pris la décision de demander à Mr le Premier Ministre de s'opposer à l'OPA du canadien ALCAN sur le groupe Pechiney. Force est de constater que nous n'avons pas été entendus ni même écoutés, puisque dès le 5 septembre, Bercy a donné son feu vert, laissant à l'Union Européenne toute latitude pour valider cette décision.

Nous ne sommes pas dupes, l'Europe acceptera cette absorption puisque les obstacles évoqués en 2000, pour refuser la fusion

ALCAN/ALGROUPE/PECHINEY sont aujourd'hui levés. En acceptant cette OPA, l'Etat vient de signer la fin de 150 ans d'histoire d'un pan entier de l'industrie Française.

Le conseil municipal a dès le mois de juillet émis les plus vives craintes sur le devenir du site de Gardanne. Nous les maintenons! Et ce ne sont pas les propos rassurants et paternalistes de monsieur Travis ENGEN le PDG de la société canadienne qui sont de nature à nous faire changer d'avis .

En effet,

Comment pourrions nous lui faire confiance sur ces bonnes intentions affichées alors qu'il explique lors d'une l'assemblée générale je cite : "*l'offre d'Alcan visant Péchiney représente une valeur irrésistible pour les actionnaires elle permettra de créer de la valeur et une rehausse de la performance financière*" ?

Comment pourrions nous faire confiance à une société qui deux ans après le rachat du producteur suisse ALGROUPE, met en pratique son modèle de gestion des ressources humaines en diminuant les effectifs, et en démantelant des pans entiers de cette industrie suisse ?

Pour autant, et même si les pouvoirs d'une commune face à un tel événement sont limités, nous ne pouvons rester indifférents.

Aussi, dès lundi matin , Monsieur le Maire a proposé une rencontre à l'ensemble des organisations syndicales, pour évoquer l'avenir du site de Gardanne ainsi que toutes modalités et actions pour mettre en échec cette OPA.

Dans ce contexte, l'avenir de la SNET suscite lui aussi les plus vives inquiétudes, Dans le grand jeu incohérent de monopoly libéral qui touche cette entreprise, nous allons essayer d'y voir plus clair et de comprendre les enjeux.

La SNET prend des parts dans le capital de la start up de l'énergie POWEO qui vend de l'électricité aux clients éligibles (entreprises) et de ce fait est en concurrence directe avec EDF.

GDF a pour ambition d'acheter les parts de la SNET détenues par EDF

Et enfin le groupe espagnol ENDESA deviendrait majoritaire en rachetant les parts cédées par CDF avec pour principal allié le Gazier GDF.

Tout cela ne serait qu'une péripétie du fonctionnement quotidien de notre économie, si les objectifs et résultats escomptés par ces financeurs étaient liés à un projet industriel et au développement de l'emploi. ce n'est pas le cas.

ENDESA , veut simplement vendre de l'électricité en France en devenant un concurrent d'EDF, pour cela il a besoin d'être présent sur le territoire national.

Ainsi, GDF deviendra un concurrent direct d' EDF.

Ne nous y trompons pas !

Derrière l'opacité de telles spéculations, la seule logique est celle des profits financiers, sans aucune perspective de développement industriel.

Pourtant des décisions importantes devraient être prises, par les producteurs d'électricité tenus de se prononcer sur les procédés de désulfuration qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour se conformer à la réglementation Européenne avant Juin 2004.

Chez nous, cette mesure concerne le groupe 5.

En l'absence de décision le groupe 5 tournera au ralenti dès 2008.

Plus grave, SOPROLIF et son LFC semblent être aux yeux du groupe espagnol trop peu rentables car perfectibles .

Nous sommes bien loin des engagements de l'Etat, concernant la reindustrialisation du Bassin Minier.

Je me permets d'en rappeler deux :

Création de 300 emplois par an pendant 7 ans, jusqu'en 2006

Création d'un pôle énergétique de production et de recherche sur les énergies nouvelles.

La technologie du Lit Fluidisé Circulant n'était elle pas une formidable opportunité d'engager sur Gardanne toutes les études et expériences pour rendre plus performante la combustion du charbon, et permettre tous les essais de captation de CO₂ ,et ce, conformément aux déclaration de la communauté européenne (CF Le journal officiel des communautés de juillet 2002).

En ne respectant pas ses engagements, l'Etat laisse toute latitude à ENDESA qui envisage d'atteindre rapidement le seuil cible de 170 salariés, alors qu'aujourd'hui, 250 travaillent sur le site.

La mine, Pechiney, la SNET, la coupe est pleine. Gardanne, notre ville s'est construite et vit grâce à ses industries, je vous rappelle que Pechiney et la centrale représentent à eux seuls 76% de la TP et près de 20% du budget de la commune. Mais au-delà, ces entreprises constituent notre patrimoine, ont nourri notre histoire, forgé notre identité.

Sans Pechiney, avec une SNET réduite à un faire valoir commercial, c'est tout le tissu industriel régional qui serait gravement affecté.

Nous combattons cette logique libérale sans précédent impulsée par le gouvernement et validée au quotidien par son représentant local le député Richard Maillé.

Aussi, je vous propose d'adopter la motion suivante :

Concernant Pechiney

Le Conseil Municipal réuni ce jour demande au président de la commission européenne M. PRODI d'étudier l'OPA d'ALCAN sur le groupe PECHINEY par un examen approfondi dit de phase II et donc de repousser sa décision initialement prévue le 29 septembre .

Concernant la SNET

Le Conseil Municipal réunit ce jour demande à madame Nicole FONTAINE, Ministre de l'industrie de s'expliquer sur le projet industriel du tandem GDF/ ENDESA et sur l'avenir industriel du site de Gardanne.

Et enfin concernant l'avenir de GARDANNE,

Le Conseil Municipal réunit ce jour, demande à l'ETAT de respecter ses engagements en matière de projets industriels, de créations d'emplois, et d'aide à la création de Zones industrielles sur notre commune.

Madame Bonnet : Avant de passer à notre intervention, je voudrais dire la contribution du Groupe Elan pour l'Avenir concernant Pechiney.

"Notre projet industriel est bon pour la France, pour Pechiney, pour les

actionnaires et pour les salariés".

Monsieur Travis, PDG d'ALCAN a au moins raison sur un point : Son projet d'OPA est bon pour les actionnaires! Le feuilleton de l'été n'aura trompé personne et le refus de Monsieur Rodier PDG de Péchiney d'accepter l'OPA n'avait qu'un seul but, celui de faire monter le prix de l'action et de satisfaire le noyau dur des actionnaires. Mission réussie, les actionnaires toucheront entre 6,5 et 7,5 euros de plus par action.

Mais ALCAN, afin de boucler son budget va être obligé de procéder à des cessions de sites plus importantes que celles prévues initialement. Ce que les actionnaires ont gagné, les salariés vont le payer en suppressions d'emploi. Le cabinet conseil ALPHA CECAFI, mandaté par la Direction de Péchiney et par l'ensemble des organisations syndicales estime que la branche alumine en Europe, représentée majoritairement par le site de Gardanne pourrait perdre 550 emplois.

Je vous laisse faire la soustraction.

En ce qui concerne le projet industriel, pour Péchiney le site de Gardanne est incontournable pour la production d'alumines techniques. Quelle sera la stratégie industrielle d'ALCAN dans ce secteur? On peut nourrir les plus vives inquiétudes lorsque l'on sait que le groupe vient, en début d'année, de se désengager volontairement en Europe du site de production d'alumines techniques de BURNTISLAND au Royaume Uni.

L'avenir de Gardanne s'assombrit encore un peu plus en ce qui concerne la direction de la technologie de l'alumine basée à Gardanne (environ 150 personnes). Dans la nouvelle structure, elle se trouvera en doublon avec la DITEC d'ALCAN basée à GORE (joli nom!) en Australie.

Ce scénario d'OPA reste soumis à l'approbation de la commission européenne. Mais après l'échec de la tentative de fusion de Péchiney/Alcan, les dirigeants de ce dernier auront fait le nécessaire pour rendre ce projet possible.

Ainsi, la logique financière aura permis aux requins de la finance de réaliser un véritable hold-up sur le fleuron mondial de la technologie en aluminerie que représente Péchiney et tout cela sur le dos des salariés, mais aussi des populations locales et sans que le Gouvernement de M. Raffarin y trouve à redire. Car, après la fermeture de l'activité minière, une fois de plus, Gardanne doit se préparer à faire face aux effets d'une mondialisation sauvage qui avance sans se soucier de l'intérêt des travailleurs et des populations.

"Elan pour l'Avenir" soutiendra et appelle à soutenir toutes actions que les travailleurs de Péchiney entreprendront pour la défense de l'activité industrielle à Gardanne.

Ne reproduisons pas les erreurs du passé. La lutte pour la défense de l'activité industrielle ne peut constituer la seule stratégie que Gardanne doit mener. Car l'issue des combats à venir reste bien incertaine. Il nous faut donc, tout à la fois, participer sans réserve à la défense de la production de Péchiney à Gardanne, et, dans le même temps, dès aujourd'hui, mettre en chantier les études nécessaires pour prévoir les reconversions du site industriel avec détermination et réalisme. N'attendons pas, avant d'agir, de n'avoir plus que nos yeux pour pleurer.

Je m'excuse auprès de Monsieur Pintore pour avoir fait des doublons avec ce qu'il a dit, mais c'était inévitable.

Monsieur El Miri : Je voudrais m'exprimer sur la déclaration de Madame Bonnet. Je suis satisfait de la déclaration de madame Bonnet, elle me ravit. Elle évoque le climat industriel et elle évoque la mine, je me rappelle que lors du conseil municipal sur l'orientation budgétaire, elle nous expliquait "qu'il fallait savoir s'amputer d'un membre pour survivre..." en parlant de la mine. Et bien vous voyez lorsqu'on propose de s'amputer d'un membre les autres membres sont demandés.

Apparemment Madame Bonnet s'est ressaisie et se met dans une posture un peu plus combative sur le tissu industriel. J'en suis content!

Madame Bonnet : Monsieur El miri, ce sera toujours un beau théâtre entre nous.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 01 - Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2003

- Rapporteur M. le Maire -

Monsieur le Maire : Je vous demande d'approuver le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet, est-ce qu'il y a des remarques? Non.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

04 Groupe Elan pour l'Avenir

CONTRE : 02 Mme De Féligonde

01 M. Rapuzzi

- N° 02 - Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'arrêt des travaux présenté par les Houillères du Bassin du Centre et du Midi

- Rapporteurs M. le Maire/M. Pintore -

Monsieur le Maire : Je voulais vous rappeler que ce dossier faisait 1,40 m de haut et 42 kgs en poids que nous avons obtenu deux mois et demi de délai et que nous devons donner l'avis du Conseil Municipal avant le 30 Septembre 2003.

Le Conseil Municipal avait posé un certain nombre de questions au Préfet et nous espérions qu'il y apporterait des réponses. Vous avez comme moi dans le dossier la réponse que le Préfet a fait faire. Il ne répond pratiquement à rien, sinon renvoyer à d'autres instance et d'autres décisions à savoir un futur PPRM. Je pense qu'on ne peut pas donner un avis favorable. Je voudrais rappeler que nous avons réuni la population avec le représentant du Préfet, qui a répondu à un certain nombre de questions.

Nous avons réuni également les maires du bassin minier dans laquelle je proposais de donner un avis défavorable. Lorsque le Préfet prendra sa décision d'arrêter l'exploitation charbonnière, l'Etat et les Houillères n'auront plus de responsabilité et s'il y a un problème qui interviendra? La DRIRE dit on fera appel à des entreprises privées. C'est absolument inacceptable de laisser passer autant de risques.

Je vous propose donc d'émettre un avis défavorable étant donné l'obscurité qui pèse sur ce dossier.

Monsieur Baldo : Etant donné que ce document est nouveau et que nous n'avons pas pu en prendre connaissance, je demande une suspension de séance pour lire le document.

Monsieur le Maire : D'accord, 10 minutes de suspension de séance.

REPRISE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur Baldo, non, Melle Macé.

Melle Macé : Juste, une remarque, il serait bien de mettre en exergue les problèmes de pollution du à l'ennoyage, ce serait bien de reprendre le texte de la délibération "**Que soit fourni à la commune un inventaire précis des produits restés au fond et de ceux qui ont été remontés**" dans un article bien précis.

Monsieur le Maire : Si ce n'est pas fait, il faut le mettre.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ POUR UN AVIS DEFAVORABLE

SUR LE DOSSIER D'ARRET DES HOUILLERES

Monsieur le Maire : Je voudrais vous lire deux passages du Journal Officiel des Communautés Européennes

"Il est par conséquent nécessaire, sur la base des paramètres énergétiques observés actuellement, de prendre des mesures qui permettront de garantir l'accès à des réserves houillères, et dès lors une disponibilité potentielle de houille communautaire".

"Une production minimale de houille contribuera, en parallèle avec d'autres mesures et notamment celles qui visent à promouvoir les sources d'énergie renouvelables au maintien d'une quotité de sources indigènes d'énergie primaire qui permettra de renforcer de manière significative, la sécurité énergétique de l'Union. En outre, une part des sources indigènes d'énergie primaire contribuera à la promotion des objectifs environnementaux dans le cadre du développement durable".

La Communauté Européenne dit qu'il faut laisser ouverte la possibilité d'aller chercher du charbon. Je crois qu'on avait raison de défendre l'activité charbonnière de notre pays.

- N° 03 - Autoriser Monsieur le Maire à accorder une garantie d'emprunt à la Société Française d'Habitations Economiques (S.F.H.E.) pour la construction de la Maison de Retraite "La Bastide des Oliviers"

- Rapporteur M. le Maire -

Melle Mohammed-Belkeir : Il est proposé au Conseil Municipal de garantir un emprunt de 5 094 035,65 euros à hauteur de 55% soit 2 801 719,61 euros que la Société Française d'Habitations Economiques (S.F.H.E.) se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de la maison de retraite "La Bastide des Oliviers"

La population comme nous même attendons avec impatience la réalisation de cette maison de retraite. En effet celle ci répondra à un véritable besoin. Nous avons engagé ce dossier voici plus de deux ans et les lourdeurs administratives font qu'il n'a pu encore voir le jour. La ville a donné le terrain, l'équipe d'architecte a été choisie, le projet retenu. Le conseil général a approuvé le projet, ne manquent plus que les garanties de l'Etat qui tarde au-delà du raisonnable, en effet la DDE n'a toujours pas donné son accord.. Espérons qu'enfin les grandes déclarations du gouvernement sur les personnes âgées auront au moins le mérite de permettre à notre dossier d'aboutir. Il est tout de même aberrant que sur un dossier social de ce type dont tout le monde reconnaît l'utilité il faille des années pour obtenir des autorisations

Nous espérons que les travaux pourront commencer dans le courant du mois d'octobre, pour une ouverture à l'été 2005. Je rappelle que notre maison de retraite accueillera les publics modestes car qu'elle sera agréée à l'aide sociale.

Monsieur le Maire : Ce qui bloquait, c'était l'accord de l'Etat, je pense que cela ne devrait pas tarder. Mais avec tout ce qui s'est passé cet été, il y a de quoi mettre en colère.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 04 - Vote du Budget Supplémentaire Principal - Exercice 2003

- Rapporteur Mme Aznif -

Madame Aznif : Le Budget Supplémentaire a deux fonctions :

Il reprend les résultats constatés au Compte Administratif 2002 :

- Affectation du résultat 2002 à la section d'investissement : 6 441 976,51 euros

- Affectation du résultat 2002 à la section de fonctionnement : 430 000,00 euros

- Déficit d'investissement 2002 : - 4 539 981,26 euros

Ainsi que les recettes et dépenses d'investissement non réalisées sur l'exercice 2002 qui ont fait l'objet d'un engagement comptable :

- Recettes reportées : 7 385 049,00 euros

- Dépenses reportées : 3 314 412,00 euros

Il est également un budget d'ajustement qui constate l'ouverture de crédits supplémentaires ainsi que leur financement :

- Section de fonctionnement :

- Recettes nouvelles : 631 660,54 euros

- Dépenses nouvelles : 1 061 660,54 euros

- Section d'investissement :

- Recettes nouvelles : 2 831 484,77 euros

- Dépenses nouvelles : 8 804 117,02 euros

Compte tenu des reports et des crédits nouveaux le Budget Supplémentaire 2003 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 17 720 170,82 euros.

Madame Scholler : A force d'économie acharnée, un excédent important se voit dégagé cette année. Tellement important, qu'il semblerait que l'urgence aujourd'hui soit de dépenser à tout prix.

Soit, il y a de l'argent, mais y a-t-il des projets? Quels sont les projets qui impliquent les investissements fonciers colossaux que notre ville s'apprête à réaliser?

Y avait-il un véritable projet en amont du concours lancé en vue de l'aménagement du "Cours", concours qui a avorté et que nous relancerons par le vote de la délibération n°19?

A ce sujet vous affectez au BS, 1 179 KE en vue de cette réalisation, qui n'aboutira avec certitude ni cette année, ni l'année prochaine.

Quels sont les projets qui justifient, l'acquisition des locaux de la sécurité sociale minière pour 565 KE et des 465 KE de travaux, ainsi que ceux de l'acquisition du puits Morandat pour 2 Millions d'euros et des 193 KE de bois à Verdillon?

Sur quels projets concrets allez-vous vous appuyer, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité ? afin de permettre à tous ces sites de ne pas tomber en désuétude.

Je vous rappelle que sont inscrits au budget supplémentaire 50 000 euros de frais de démolition des annexes du Château de Barème.

Que coûtera aux contribuables de notre ville, l'entretien de ces nouvelles acquisitions dans l'attente des projets qui n'arriveront peut-être jamais ?

Pour en faire quoi ?

Se réjouir de l'ampleur du patrimoine foncier inutilisé de Gardanne ?

Pour finalement, le regarder partir à la dérive comme le Château de Barème qui aurait pourtant fait un si beau centre aéré.

Utilisez donc les excédents puisque excédents il y a, à terminer ce que vous avez entamé, à améliorer ou entretenir ce qui appartient déjà à la ville ainsi que le cadre de vie de vos concitoyens.

Terminez donc ce rond point d'entrée de ville qui est la risée du canton.

Ne soyez ni Picsou, ni Arpagon dont la seule occupation est de vérifier l'ampleur de leur magot.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur Rapuzzi : Vu l'excédent budgétaire, plutôt que d'augmenter la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière et la Taxe Professionnelle, on aurait pu au contraire les baisser cela aurait fait des économies.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que cela fait six années que nous n'avons pas augmenté les impôts. L'année prochaine je vous proposerais de ne pas les

augmenter.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 25 Majorité Municipale

ABSTENTION : 01 Mme Portail

CONTRE : 02 Mme De Féligonde

01 M. Rapuzzi

04 Groupe Elan pour l'Avenir

- N° 05 - **Vote du Budget Supplémentaire Annexe du Service des Transports**

- **Exercice 2003 - Rapporteur Mme Aznif** -

Madame Aznif : Il est précisé au Conseil Municipal que ce Budget

Supplémentaire s'équilibre à :

- Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 53 146,38 euros

- Section d'investissement en dépenses et en recettes : 172 739,40 euros

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération correspondante.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 25 Majorité Municipale

ABSTENTION : 01 Mme Portail

CONTRE : 02 Mme De Féligonde

01 M. Rapuzzi

04 Groupe Elan pour l'Avenir

- N° 06 - **Autoriser Monsieur le Maire à ouvrir un compte de dépôt de fonds**

Trésor Public pour les régies municipales de recettes des : Cantines scolaires –

Centres Aérés – Classes de Découverte et Ecole de Musique

- **Rapporteur Mme Aznif** -

Madame Aznif : Afin de faciliter les différentes opérations d'encaissement des participations des familles aux différentes activités de la commune et d'avoir une gestion plus efficace des différentes régies municipales de recettes, le comptable, service du Trésor Public, nous sollicite pour ouvrir un compte de dépôt de fond trésor public pour les régies des cantines, centres aérés, classes de découverte et école de musique.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 07 - **Admission en non valeur - Recettes irrécouvrables période 2000 - 2002**

- **Rapporteur Mme Aznif** -

Madame Aznif : Depuis 2000, des titres de recettes émis auprès de divers débiteurs n'ont pas été honorés et des poursuites ont été engagées par Monsieur le Receveur Municipal pour les années 2000 à 2002. Celles-ci s'étant avérées infructueuses, les titres n'ont pu être recouverts, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire d'admettre en non valeur ces titres

Montant : 8 129,65 euros.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

ABSTENTIONS : 01 M. Rapuzzi

04 Groupe Elan pour
l'Avenir

CONTRE : 02 Mme De Féligonde

- N° 08 - **Admission en non valeur - Recette irrécouvrable (Régie Municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres) Année 2000**

- **Rapporteur Mme Aznif** -

Madame Aznif : Depuis 2000, des titres de recettes émis auprès de divers débiteurs n'ont pas été honorés et des poursuites ont été engagées par Monsieur le Receveur Municipal pour les années 2000 à 2002. Celles-ci s'étant avérées infructueuses, les titres n'ont pu être recouverts, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire d'admettre en non valeur ces titres
Montant : 65,55 euros.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

ABSTENTIONS : 01 M. Rapuzzi

04 Groupe Elan pour
l'Avenir

CONTRE : 02 Mme De Féligonde

- N° 09 - **Indemnités de conseil allouées à Madame la Trésorière Principale**

- **Rapporteur Mme Aznif** -

Madame Aznif : L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 donne la possibilité aux receveurs municipaux de bénéficier d'une indemnité de conseil pour les services qu'ils rendent aux communes à un taux fixé par notre assemblée. Jusqu'à présent cette indemnité a été versée à tous les receveurs municipaux qui se sont succédés à un taux maximum. Monsieur le Maire propose donc compte tenu de la collaboration efficace de nos services et des services du trésor de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité à Mme Canavaggia trésorière principale qui assure cette fonction de conseil depuis le 1er Janvier 2002.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 10 - **Mandat donné à Monsieur le Maire pour faire valoir le projet de fusion/absorption entre le GIPIJ – Mission Locale du Pays Minier et le GIP**

- **Mission Locale d'Aubagne Bassin de l'Huveaune**

- **Rapporteur M. Payan** -

Monsieur Payan : L'état envisageait de mettre fin à l'activité de la mission locale du bassin minier au début de l'année 2004 sans proposer d'alternatives pour nos jeunes. Afin de répondre aux demandes de ceux ci et de présenter un projet

novateur en cohérence avec le projet de territoire en cours d'élaboration. Les deux missions locales ont donc travaillé dans cette perspective et présenté un projet de fusion lors de leurs conseils d'administration. En ce qui concerne la mission du pays minier ce projet a été adopté à une très large majorité.

Désormais le projet est entre les mains des services de l'état. Nous pourrions continuer à accueillir et à accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi ou de formation. Il convient de préciser par ailleurs que la mission locale du pays d'Aix a fait savoir qu'elle n'envisageait pas d'accueillir les jeunes du bassin minier et notamment pas les jeunes de Gréasque et de Cadolive qui en avaient fait la demande et j'ajoute que le projet de territoire que la CPA a élaboré se limite exclusivement aux 34 communes qui la constituent.

Melle Macé : Fusion/absorption.....cela rappelle étrangement les pratiques courantes du libéralisme et du capitalisme! Et on sait ce que cela donne pour les salariés et les usagers! Le terme choque d'autant plus, le jour où nous votons une motion sur Péchiney.

Les communes constituant la mission locale du Bassin Minier ont rejoint l'une après l'autre la Communauté du Pays d'Aix. Elle se retrouve donc maintenant avec un territoire trop petit pour exister. Le personnel est en nombre réduit alors que les besoins des jeunes sont identiques. On nous propose donc d'accepter cette "fusion/absorption", mais pour quoi faire? Pour travailler sur un territoire virtuel qui ne repose sur rien de légal? Le bassin d'emploi de Gardanne n'est pas celui d'Aubagne. Vous l'écriviez vous-même dans votre feuille d'information du service développement économique : Les Gardannais travaillent à Gardanne, Marseille, Aix, Rousset.... Aubagne n'était pas citée dans la liste!

Elan pour l'Avenir votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire : D'autres interventions?

Monsieur Pintore : Concernant la Mission Locale, je crois que pour l'intérêt des jeunes de Gardanne, les deux missions ont intérêt à travailler ensemble. Elles ont des compétences différentes et complémentaires. A titre indicatif, il y a des chantiers d'insertion sur la réhabilitation des restanques, une démarche d'apprentissage...

que nous avons moins l'habitude de faire sur notre commune et parallèlement à cela, la mission locale d'Aubagne a intérêt à prendre en considération le travail fait par celle de Gardanne.

Monsieur le Maire : Je voudrais simplement penser à tous ces jeunes et je voudrais rappeler, que la formation, dans l'intercommunalité, ne fait pas partie des compétences obligatoires. La mission locale a été démantelée dans tout le bassin minier et avec toute la proximité et l'attention qu'elle apportait aux jeunes. A Aix, c'est une gestion totalement monumentale et ils ne sont pas considérés. L'Etat qui nous a demandé de dissoudre la mission locale ne propose rien, il y a donc des dizaines et de dizaines de jeunes qui en janvier 2004 se seraient retrouvés à la rue. J'ai interrogé le représentant de l'Etat et j'ai demandé ce que faisait l'Etat, et il a eu l'honnêteté de répondre, rien.

Deux communes, Gréasque et Cadolive ont demandé leur adhésion à la CAPA et le Maire d'Aix a répondu, nous ne nous voulons pas.

Je voudrais également rappeler que c'est la même chose en ce qui concerne le Conseil de Développement, je crois que pour se marier il faut être deux et là je pense que c'est impossible, le Maire d'Aix ne nous veut pas et je crois que cela serait impossible. Nous sommes entrain de solliciter le Préfet pour qu'il finisse par prendre une décision. Il a deux positions, ou il dit oui ou il ne dit rien. Mais c'est vrai que cela dure et que l'on est devant une absence de décision inacceptable.

Sur la mission locale, c'est l'intérêt des jeunes qui compte et si les jeunes de

Gréasque et de Cadolive le veulent nous les accueillerons aussi.

Monsieur Calemme : Je voudrais juste apporter une précision, Monsieur le Maire, Mme Maurel, Maire de Gréasque que nous avons rencontrée avant hier, nous a confirmé que la Commune de Gréasque n'avait jamais demandé à quitter la Mission Locale du Pays Minier et donc n'avait jamais demandé à rejoindre la Mission Locale du Pays d'Aix. Donc, s'il n'y a pas eu de demande, il ne peut y avoir de refus. Enfin, chacun connaît ici la position des élus socialistes et indépendants concernant votre choix de rapprochement avec Aubagne, choix qui selon nous tourne le dos à l'avenir.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 21 Majorité Municipale

CONTRE : 01 M. Rapuzzi

04 Groupe Elan pour l'Avenir

02 Mme De Féligonde

05 Groupe des Elus

Socialistes et Indépendants

- N° 11 - Information : Point sur la Rentrée Scolaire - Rapporteur M. Calemme -

Monsieur Calemme : Ce sont 1 950 élèves de maternelle et de primaire qui ont repris le chemin des 13 écoles publiques de Gardanne, soit 107 enfants supplémentaires par rapport à la rentrée scolaire 2002.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Je rappelle que le budget consacré aux écoles est l'un des plus importants de la commune et confirme la priorité donnée à l'éducation.

Par ailleurs, la ville dote chaque classe de 40 euros par enfant pour l'acquisition de fournitures scolaires afin d'assurer la gratuité pour tous. Les enseignants ont disposé du matériel nécessaire dans les temps pour faire une bonne rentrée.

Au niveau des gros travaux, nous avons donné la priorité à la poursuite de la rénovation des écoles Prévert/Bayet (montant de 80 000 euros pour les travaux de cet été), rénovation qui va se poursuivre l'année prochaine.

Souhaitons la bienvenue à Mme Rousset qui a été nommée à compter de la rentrée en remplacement de M. Roux en qualité d'Inspectrice de l'Education Nationale. Le travail de partenariat se poursuivra entre la municipalité et l'Education Nationale dans les mêmes conditions de dialogue et de concertation.

Souhaitons la bienvenue également aux trois nouvelles directrices :

- Mme Richard qui remplace Mme Lecomte pour cause départ à la retraite;

- Mme Bouix qui remplace Mme Mantelli par raison de santé

- Mme Varennes qui remplace M. Manhaval pour cause mutation.

Enfin, félicitons l'ensemble des personnels qui ont accompli un formidable travail cet été, afin de permettre à tous les élèves de faire leur rentrée dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire : Je voudrais rajouter que dans le secondaire la rentrée s'est également bien passée et que 250 élèves ont fait leur rentrée sur l'Ecole de Microélectronique.

PAS DE VOTE SUR CETTE QUESTION.

- N° 12 - Enseignement des langues et cultures des pays d'origine - Rentrée scolaire 2003/2004 - Rapporteur M. Calemme -

Monsieur Calemme : L'Inspection Académique sollicite notre avis pour la

reconduction en 2003/2004 de l'enseignement de cours de Tunisien à l'Ecole du Centre Prévert/Bayet. Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

04 Groupe Elan pour l'Avenir

ABSTENTIONS : 01 M. Rapuzzi

02 Mme De Féligonde

- N° 13 - Délibération modificative à la délibération du 3 Octobre 2002 intitulée : Détermination du taux de participation de la commune aux transports scolaires interurbains à compter de septembre 2002 et des modalités de paiement des familles - Rapporteur M. Calemme -

Monsieur Calemme : Dans le cadre du nouveau dispositif des transports scolaires mis en place par le Conseil Général à compter du 1er Septembre 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle réglementation ainsi que la tarification et les modalités de paiement dont le détail figure dans la délibération correspondante.

Monsieur le Maire : Je voudrais me féliciter de l'effort du Conseil Général et remercier le Président de cette assemblée d'une majorité de gauche qui fait un effort sur la politique sociale et je ferais un petit mot pour le féliciter et le remercier.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 14 - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 aux marchés 03/04/A

- Ecole Albert Bayet - Rapporteur M. Calemme -

Des adaptations et des modifications techniques concernant les lots 1,4 et 9 des travaux à l'Ecole Albert Bayet s'étant avérées nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants pour un montant de 8 419,81 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

ABSTENTIONS : 01 M. Rapuzzi

02 Mme De Féligonde

04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 15 - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 aux marchés 02/11/A et 02/28/A - Rénovation de la crèche - Rapporteur Mme Galle -

Madame Galle : Des adaptations et des modifications techniques concernant les lots 1,2 et 7 des travaux de rénovation de la crèche s'étant avérées nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants correspondants pour un montant 3 806,27 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

On a agrandi le local pour les poussettes, changé le sol..., cette fois la crèche est bien adaptée. La rentrée s'est bien passée, les enfants sont bien accueillis. Le

personnel, nous l'avons rencontré à deux reprises, semble satisfait d'être au sein de la commune. En ce qui concerne les travaux sur la crèche des côteaux de veline, les travaux avancent, ils sont même en avance, cela augure une bonne rentrée pour le mois de janvier.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
 01 M. Rapuzzi
 02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
 l'Avenir

RAPPORT DES QUESTIONS N° 16 A N° 17

Madame Marcolini : En vertu du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède un seuil fixé à 23 000 euros, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et la personne privée qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

- N° 16 - **Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président de l'A.S.G - Rapporteur Mme Marcolini -**

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 17 - **Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du Biver Sports - Rapporteur Mme Marcolini -**

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 18 - **Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du GISEC- Rapporteur Mme Marcolini -**

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 19 - **Autoriser Monsieur le Maire à déclarer sans suite le concours d'urbanisme et de maîtrise d'oeuvre "restructuration du Cours" et à relancer la procédure – Approbation du programme et du règlement modifiés - Rapporteur M. Peltier -**

Monsieur Peltier : Dans le cadre du concours d'urbanisme et de maîtrise d'oeuvre du programme de restructuration du "Cours", le jury de concours réuni le 1er Juillet 2003 a déclaré le concours sans suite. Il est donc proposé au Conseil Municipal de relancer la procédure et d'approuver le programme et règlement du concours modifiés tel que défini dans le projet de délibération correspondante.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 20 - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Bassin Minier de Provence (SITUBMP) au Syndicat Mixte des Transports du Canton d'Aubagne (SITCA) - Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Dans le prolongement des discussions engagées entre la Communauté d'Agglomération Garlaban-Huveaune-Ste Baume (G.H.B), la communauté de communes "Lou País de l'Estello et du Merlançon" et la commune de Gardanne, il convient de mettre en oeuvre les diverses politiques à l'échelle du futur territoire. L'adhésion du SITUBMP au SITCA permettra de mieux structurer l'offre de transports, conformément au plan de déplacement urbain (P.D.U) des deux syndicats. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion du SITUBMP au SITCA.

Madame Bonnet : Monsieur le Maire vous vous obstinez à vouloir remplir cette coquille vide que vous avez baptisée à grands renforts publicitaires "un nouveau territoire", il ne suffit pas de nommer les choses pour les faire exister réellement. Alors par des biais détournés vous essayez d'animer ce nouveau-né virtuel; Tout d'abord, s'agit-il de transports urbains ou de transports péri-urbains? S'agit-il de transports urbains communautaires, d'une communauté qui n'existe pas à l'heure où nous parlons à moins que vous soyez en possession d'éléments que nous ignorons.

Vous faites allusion au plan de déplacement urbain (PDU), mais le PDU ne se définit dans le cadre du SCOT, pour lequel le préfet a demandé que la commune se rapproche d'Aix.

Tout cela semble bien embrouillé et brumeux.

Et enfin, je ne voudrais pas jouer à la pédante et assommer nos collègues conseillers par un cours de grammaire, mais nous lisons bien dans les notes de synthèse :

- L'adhésion PERMETTRA mode indicatif, mode de ce qui est réel palpable, et se réalise.

- Nous lisons bien dans la délibération 20 :

PERMETTRAIT mode conditionnel, mode de ce qui est soumis à une éventualité, de ce qui n'est pas et qui est même du domaine du rêve, preuve que vous n'y croyez pas tout à fait vous-même.

Non, ce n'est pas le personnel qui a fait une faute de frappe, c'est un lapsus révélateur tout simplement.

Devant une délibération aussi confuse, tant par la forme que par le sens , le groupe EPA refuse de voter et engage les autres conseillers à en faire autant.

Monsieur Peltier : Une précision, dans la mesure où, le Syndicat des Transports Urbain ne peut agir que dans le cadre des compétences définies par ses statuts. Un syndicat des Transports peut avoir l'adhésion de plusieurs collectivités. La structure ne pourra intervenir que sur le territoire regroupant les deux P.T.U. Jusqu'à nouvel ordre Gréasque et Aubagne ne sont pas EN intercommunalité. Ce que vous ne savez pas , la communauté de l'Estello a demandé son adhésion au SITCA, ainsi que St Sournin.

Madame Bonnet : Vous voyez bien qu'on ne sait pas tout!

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 21 Majorité Municipale

CONTRE : 01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde
05 Groupe Socialistes
Indépendants

REFUS DE VOTE : 04 Groupe Elan
pour l'Avenir

- N° 21 - Autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un autocar – Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Afin de répondre aux besoins de la régie municipale des transports, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un autocar.

Madame Bonnet : Le Groupe EPA est d'accord pour voter l'acquisition d'un autocar, si le besoin s'en fait sentir, dans le cadre de la régie municipale des transports.

Dans un souci de préservation de notre environnement et pour que la commune affiche réellement, concrètement par des actes et pas seulement par des effets d'annonce sa volonté d'agir, nous proposons que cet autocar fonctionne avec un carburant propre, type GPL ou équivalent, même si au départ le prix d'achat en est majoré.

Monsieur Peltier : Sur cette question, les choses ne sont pas aussi évidentes que cela. Il faut une station et au moins un parc de 15 véhicules et ce n'est pas évident. Si c'est un véhicule d'occasion, il aura les normes qu'il aura et si c'est un véhicule neuf, il aura les normes actuelles.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 22 - Autoriser Monsieur le Maire à résilier le "contrat de maîtrise d'ouvrage délégué" confié à la SEMAG pour la réalisation d'un lotissement communal au Pesquier – Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Afin que la collectivité dispose de terrains viabilisés en vue d'échanges fonciers, un lotissement communal devait être réalisé dans le quartier du Pesquier. Ce dernier ne se réalisant pas, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à résilier le "contrat de maîtrise d'ouvrage délégué" confié à la SEMAG en janvier 2000 et à régler les éléments de mission exécutés ainsi que l'indemnité de 3 % pour un montant de 870,37 euros. Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 23 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de rétrocéder gratuitement à l'association syndicale du lotissement le Richelieu les parcelles de terrain cadastrées section BI n°24 et 147 - Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Il est proposé au Conseil Municipal de rétrocéder gratuitement à l'association syndicale du lotissement le Richelieu des parcelles de terrains de 997 m². Par ailleurs, l'assemblée générale de l'association syndicale du lotissement le Richelieu a donné son accord sur le principe de constitution de servitude de passage d'eaux pluviales et d'eaux usées sur une parcelle rétrocédée et sur une parcelle lui appartenant.

Afin de finaliser ces accords, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
 01 M. Rapuzzi
 02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
 l'Avenir

- N° 24 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'acquérir une parcelle de terrain (Propriété de Mme Veuve Gras) - Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Afin de constituer une réserve foncière lieudit San Boviéri, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de terrain de 2 083 m² propriété de Mme Veuve Gras Marie née Rinaudo au prix de 13 596 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 25 Majorité Municipale
 01 M. Rapuzzi
 02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
 l'Avenir
 01 Mme Portail

- N° 25 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'acquérir une emprise de terrain lieudit Collevieille Est (Propriété de Mme Belhabib) - Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Dans le cadre de l'aménagement du chemin de la colline, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une emprise de terrain de 50 m² propriété de Mme Belhabib Sonia au prix de 2 300 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 25 Majorité Municipale
 01 M. Rapuzzi
 02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir
01 Mme Portail

- N° 26 - **Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'acquérir une emprise de terrain lieudit le Pesquier Sud (Propriété de M. Turina) - Rapporteur M. Peltier - Monsieur Peltier** : Dans le cadre de la création du futur giratoire de la route blanche, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une emprise de 80 m2 de terrain propriété de Monsieur Turina Rémy au prix de 3 658,40 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.
Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 27 - **Prolongation de la durée de validité du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Crau (P.A.E.) - Rapporteur M. Peltier - Monsieur Peltier** : Certains équipements restent toujours à réaliser dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Crau, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger son délai de validité jusqu'au 10 Février 2006.
Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

CONTRE : 01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 28 - **Prolongation de la durée de validité du Programme d'Aménagement d'Ensemble du Pesquier (P.A.E.) - Rapporteur M. Peltier - Monsieur Peltier** : Certains équipements publics restent toujours à réaliser dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble du Pesquier, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger son délai de validité jusqu'au 21 Septembre 2006.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

CONTRE : 01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 29 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA pour l'acquisition d'un terrain dans le cadre de l'implantation de l'Ecole de Microélectronique et à signer un engagement de non aliénation pendant 10 ans - Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention pour l'acquisition de terrain nécessaire à l'implantation de l'école de microélectronique, la Région demande à la commune de s'engager à respecter le projet d'aménagement décrit dans le dossier et à ne pas aliéner le terrain pendant un délai de 10 ans. Celui-ci pourra toutefois faire l'objet d'un bail emphytéotique. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'engagement annexé au projet de délibération.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 30 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Général au titre des parcelles boisées (le Verdillon) - Rapporteur M. Peltier -

Monsieur Peltier : Dans le cadre de l'acquisition de parcelles boisées au Domaine du Verdillon, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général, la subvention la plus large possible.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 31 - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 aux marchés 03/03/CT

- Acquisition de petites fournitures de bureau - Rapporteur M. Menfi -

Monsieur Menfi : Afin de mieux répondre aux besoins exprimés, il est proposé d'approuver les modifications devant être apportées au CCTP des marchés d'acquisition de petites fournitures de bureau. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants. Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde
01 M. Baldo

ABSTENTIONS : 01 Mme Scholler
01 Mme Bonnet
01 Melle Macé

- N° 32 - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 aux marchés 03/02/CT

- Acquisition de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie -

Rapporteur M. Menfi -

Monsieur Menfi : Afin de répondre aux besoins de la crèche et de la Halte-Garderie certains produits d'entretien et de droguerie spécifiques sont nécessaires. Ceux-ci n'ayant pas été prévus au CCTP des marchés signés le 9 Juillet 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants des lots 1,2 et 3 tels que définis dans le projet de délibération joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
 01 M. Rapuzzi
 02 Mme De Féligonde
 01 M. Baldo

ABSTENTIONS : 01 Mme Scholler
 01 Mme Bonnet
 01 Melle Macé

- N° 33 - Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue pour la réalisation d'un déversoir de crues - Rapporteur M. Menfi -

Monsieur Menfi : Suite à l'appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un déversoir de crues la commission d'appel d'offres réunie le 16 Septembre 2003 a décidé d'attribuer ce marché au groupement d'entreprises Trivella TP/ACN pour un montant de 220 142,28 euros TTC. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Monsieur Baldo : Je crois que nous avons déjà voté la réalisation d'un déversoir de crue? Où est-ce qu'il est situé.

Monsieur Menfi : A St André.

Monsieur Peltier : Ce que nous avons voté, c'était la DUP pour acquisition foncière, là c'est pour les travaux.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 34 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2004

- Rapporteur M. Menfi -

Monsieur Menfi : Dans le cadre d'une politique globale d'aménagement et de développement local, la réalisation d'opérations structurantes définies dans le projet de délibération joint en annexe, est envisagée.

Afin de financer ces divers projets, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général les subventions les plus larges possibles dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement. Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et à signer tous documents à intervenir avec le Conseil Général dans le cadre de ce dispositif.

Madame De Féligonde : Je voudrais quelques précisions sur les projets qui seront financés? Quelle catégorie de projets?

Monsieur Menfi : Tous les projets sont dans la délibération c'est à dire :

- réalisation d'une pelouse synthétique stade de Biver
- fin de rénovation des bâtiments – Écoles du Centre
- étude de restructuration du cours
- transfert des tennis Fontvenelle pour la construction d'un CSP
- acquisition du puits Yvon Morandat
- acquisition et aménagement des locaux Cité Administrative

Melle Macé : Dans les projets présentés pour cette demande de subvention figure le déménagement des tennis de Fontvenelle? Je n'ai pas souvenir qu'on ait délibéré à ce sujet. Où sont-ils prévus?

Monsieur le Maire : Je ne peux pas vous répondre pour l'instant, d'ici quelques temps on aura des réponses.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 35 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Régional et de l'Etat pour l'acquisition et l'aménagement des locaux de la Cité Administrative

- Rapporteur M. Menfi -

Monsieur Menfi : Afin de financer le projet d'acquisition et d'aménagement de 600 m² de bureaux de la cité administrative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Régional et de l'Etat. Le montant du projet est estimé à 501 386,25 euros H.T.

Monsieur Baldo : Pour en faire quoi?

Monsieur le Maire : Puisque nous avons l'occasion de l'évoquer, nous allons accueillir l'ANPE dans ce bâtiment que la Sécurité Sociale Minière va quitter. Ils ont acheté dans l'immeuble Beausoleil. Les frais d'acquisition seront compensés par les frais de location.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
 01 M. Rapuzzi
 02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
 l'Avenir

- N° 36 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide accordée aux travaux de proximité – Année 2003 – Rapporteur M. Menfi -

Monsieur Menfi : Dans le cadre du dispositif d'aide aux communes au titre des petits travaux de proximité mis en place par le Conseil Général, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le programme de petits travaux tel que défini dans le projet de délibération joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes (80 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 75 000 euros HT).

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 37 - Réhabilitation de la Vieille Ville – Fixation du taux de participation de l'aide accordée aux propriétaires pour le ravalement des toitures et façades

- Approbation du règlement d'attribution - Rapporteur M. Menfi -

Monsieur Menfi : Afin d'encourager et poursuivre la dynamique de réhabilitation de la vieille ville, la commune souhaite maintenir les subventions municipales ayant trait aux réfections de toitures et façades du centre ville et conserver les modalités d'attribution de ces aides aux propriétaires dans la limite de l'enveloppe votée au budget. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement d'attribution des subventions correspondant.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Menfi : Je souhaitais faire une déclaration sur le logement.

Au premier janvier 2003 selon le listing de la préfecture notre ville compte 1939 logements dits sociaux, parmi ceux ci 1355 logements HLM, soit 102 de plus que lors du recensement de 1999, derniers chiffres connus. Le Relais et Bompertuis avec la Société Famille Provence et Arcade en sont un exemple.

Ces chiffres montrent l'effort que la commune consacre au logement social qui représente 26% des résidences de notre commune. Malgré cela les demandes de logement de Gardannais ou de familles extérieures à notre commune restent très importantes (700) et ce d'autant que les villes environnantes n'ont pour la plus part fait aucun effort pour construire des logements sociaux.

De ce fait c'est la ville de Gardanne qui doit faire face aux demandes. Ainsi la ville de Bouc Bel Air n'a que 2% de logements HLM sur son territoire et Mimet 1% d'après les chiffres de l'INSEE.

Aussi, les jeunes et les familles de ces communes ne trouvent pas à se loger. C'est pourquoi il est urgent que le préfet, comme il en a la responsabilité réunisse la conférence départementale du logement afin que la loi SRU soit appliquée et que des maires ne continuent pas à se décharger sur les autres villes de leurs responsabilités.

Par ailleurs je souhaite informer le conseil municipal de l'engagement de la ville sur les dossiers de réfection des cités HLM existantes.

En 2004 des travaux de réhabilitation devraient être réalisés à Biver, cité Oreste Galetti, qui est particulièrement dégradée, par ailleurs les associations de locataires continuent les négociations pour obtenir la réalisation des travaux prévus à Notre Dame et aux Coteaux de Veline.

Nous invitons donc les élus, la population et les demandeurs de logements à venir en délégation avec Monsieur le Maire rencontrer le Préfet sur cette question.

Monsieur le Maire : Je vais appeler la population à manifester auprès du Préfet, les loyers ont monté à une vitesse vertigineuse et les prix des terrains ont triplé. Nous avons à faire face à 700 demandes de logements, le Préfet n'a qu'à obliger les Maires à prendre leurs responsabilités. A Rousset on a fait venir 5 000 à 6 000 travailleurs sans aucun logement, c'est inadmissible. C'est quelque chose qui ne peut plus perdurer et il faut que nous attirions l'attention du Préfet et on demandera à la population à descendre le plus nombreux possible.

Madame Bonnet : 26 % de logements sociaux sur la commune, alors ce qui est écrit sur "OMEGA" c'est faux, on parlait de 19 %.

Monsieur Menfi : Non c'est 26%.

- N° 38 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe pour la mise aux normes de la cuisine du Foyer Restaurant

- Rapporteur Melle Mohamed-Belkheir-

Monsieur Menfi : Afin de mettre en conformité la cuisine du foyer restaurant, des travaux vont être réalisés pour un montant estimé à 250 836,12 euros H.T. Afin de financer ce projet, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe les subventions les plus larges possibles.

Monsieur Baldo : Pour information, est-ce qu'elle va devenir autonome?

Melle Mohammed-Belkheir : C'est juste une mise en conformité.

Mme Scholler : La somme est colossale.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 39 - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché : Construction d'un centre de loisirs ludiques et aquatiques – Lot 1 – 01/28/A

- Rapporteur M. Moraldo -

Monsieur Moraldo : Suite à des aléas techniques, des imprécisions et des omissions au CCTP du marché de construction du centre de loisirs ludiques et aquatiques, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 au lot n°1 "Gros Oeuvre Démolition" et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Cet avenant s'élève à 191 291,12 euros TTC et a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres du 16 Septembre 2003.

Madame Scholler : Je trouve un peu cavalier de nous faire approuver un avenant qui est déjà fait, puisque les travaux ont déjà été réalisés, vous auriez pu tout simplement le mettre dans les décisions.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas légal.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR :
26 Majorité Municipale
01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 40 - Autoriser Monsieur le Maire à résilier le marché lot n°6 – Faux Plafonds – Centre de Loisirs Ludiques et Aquatiques (A.O.O 02/08/A)

- Rapporteur M. Moraldo -

Monsieur Moraldo : L'entreprise DELTABAT Isolation titulaire du lot n°6 "faux plafonds" du marché de construction du centre de loisirs ludiques et aquatiques ayant abandonné le chantier, il est proposé au Conseil Municipal de résilier le marché passé avec cette entreprise.

Monsieur Rapuzzi : Je voudrais savoir si l'entreprise existe encore ou si elle a déposé le bilan? Il me semble que l'adresse est erronée, ce n'est pas dans le 6ième mais dans le 16ième, si vous adressez le courrier où elle n'est pas! Comment allez-vous répartir cette somme retenue de 5%?

Monsieur Moraldo : L'entreprise a déposé le bilan.

Monsieur Galle : Apparemment, il n'y aura pas de retenue de 5%. On a payé à l'entreprise ce qu'elle avait réalisé et on va donner à l'autre entreprise le reste des travaux.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale
01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde
01 M. Baldo
01 Mme Scholler

ABSTENTIONS : 01 Mme Bonnet
01 Melle Macé

- N° 41 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe pour l'installation de gazon synthétique sur le stade de Biver

- Rapporteur M. Moraldo -

Monsieur Moraldo : Afin de financer le projet d'installation d'un gazon synthétique sur le stade de Biver, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe. Le montant estimé des travaux est estimé à 509 489,33 euros H.T.

Madame Bonnet : Un gazon synthétique, bien que moins agréable à l'oeil, permet de réduire nettement les dépenses en eau qu'il faudra bien revoir à la baisse si les étés caniculaires doivent persister; d'autre part, il permet d'augmenter les usages. En tant que membres de la Commission Scolaire, nous voulons savoir si la fréquentation potentielle sera réservée au Club

Biver-Sports exclusivement ou si les scolaires pourront y accéder?

Monsieur Moraldo : Il sera réalisé sous forme d'équipement de proximité, il sera ouvert au quartier, aux scolaires et aux clubs ce qui permettra une utilisation à 100%.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 42 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général et du SMED pour des travaux d'intégration du réseau de distribution d'électricité - Rapporteur M. Bastide

Monsieur Bastide : Dans le cadre de la mise en souterrain du réseau de distribution électrique du cativel, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme des travaux et le plan de financement tels que définis dans le projet de délibération joint en annexe et de solliciter auprès du Conseil Général et du SMED une subvention la plus large possible.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 43 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional pour l'implantation d'une colonne à verre enterrée sur le Cours

- Rapporteur M. Bastide -

Monsieur Bastide : Dans le cadre de la poursuite du développement du tri sélectif, il est prévu d'implanter une colonne à verre sur le cours. Afin de financer cet équipement, il est proposé de solliciter auprès de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional les subventions les plus larges possibles. (Montant estimé des travaux 12 542 euros H.T.).

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 44 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional pour la construction d'abris conteneurs - Rapporteur M. Bastide -

Afin d'entreposer les gros conteneurs mis en place dans le cadre du tri sélectif dans divers points d'apports, il est nécessaire de construire des locaux "abris conteneurs". Ces travaux pouvant être subventionnés, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional, les subventions les plus larges possibles. (Montant estimé des travaux 33 445 euros H.T.).

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Madame De Féligonde : Je suis très sensible aux déchets et dans le cadre des petits bâtiments que vous construisez; les gens font d'énormes décharges à l'intérieur, je me demande si c'est une solution. Du côté de la Zone Avon, régulièrement il y a des gens qui viennent déverser des monceaux de déchets.

Monsieur Bastide : Par exemple devant SATTÀ on a fait un abri, on a rencontré tout le monde, et il y a encore des gens qui posent à côté, en dehors de verbaliser, je ne vois pas d'autres solutions.

Monsieur le Maire : A la Pinède Notre Dame, c'est une demande. Vous avez raison, il y a des progrès par rapport au comportement des gens, cela va doucement, mais il y a des progrès. C'est un problème de civisme, il y a un travail qui est fait dans les écoles pour essayer d'apporter ce geste de respect de la nature. Je crois que les efforts finiront par payer.

- N° 45 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'utilisation future des Puits Y et Z

- Rapporteur M. Pintore -

Dans le cadre de la cessation d'activités des H.B.C.M, la ville souhaite se porter acquéreur des puits Y et Z en vue de créer sur ces sites des pôles à vocation multiple d'équipements et d'activités en relation avec le développement économique, les entreprises innovantes et la culture. Ces lieux peuvent aujourd'hui être utilisés au mieux de leurs potentialités, constituer un point d'appui structurant du développement économique local en relation avec le développement futur de Gardanne et celui du Centre de Microélectronique de Provence, dans un partenariat avec les collectivités (Région, Département, E.P.C.I). A cette fin, nous souhaitons conduire une étude de préfiguration portant sur l'utilisation future de ces friches industrielles en vue de leur valorisation (coût estimé de l'étude 30 000 euros H.T). Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Melle Macé : Cette étude rejoint les propositions que nous avons formulées lors du dernier conseil municipal et nous nous réjouissons que les propositions de l'opposition soient prises en compte. On peut seulement regretter que cette étude arrive bien tardivement.

Il serait par ailleurs important de souligner dans le cahier des charges de cette étude que ce site doit avoir une envergure au moins régionale. Les partenariats avec le Conseil Général et le Conseil Régional ne doivent pas seulement être financiers. Il s'agit de faire de ce site une véritable vitrine de reconversion économique, un équipement de diffusion culturelle des sciences et techniques.

Monsieur El Miri : En ce qui concerne les propositions concernant la mine, madame Macé nous reproche à la fois le manque de proposition et les propositions faites, il y a une contradiction.

Lors du dernier conseil municipal madame Macé n'a fait qu'une proposition, il s'agissait du centre de recherche sur les nouvelles énergies. Laissez-moi terminer Madame Macé...les règles sont assez simples à comprendre...

Madame Macé n'a fait aucune autre proposition. Vous l'avez évoqué au conseil municipal précédent madame Macé, nous travaillons sur un centre des archives du monde ouvrier et de l'entreprise avec l'Université de Provence. Ce centre aura pour but de recueillir les archives privées et publiques afin de les stocker et de les mettre à disposition des scientifiques et des chercheurs. Après l'accueil de l'école de microélectronique qui axe la commune sur les nouvelles technologies, l'accueil de ce centre répond à une volonté de donner sa place aux sciences humaines et d'ancrer notre ville dans sa démarche de pôle scientifique. Le travail qui sera mené avec le département d'histoire de l'université de Provence nous permettra de cultiver la mémoire et l'identité industrielle de notre ville. Par ailleurs d'autres projets d'ordres économiques et culturels sont en cours et si vous avez des propositions nous sommes ouverts et nous les prendrons.

Monsieur Pintore : On peut regretter que cette étude arrive "trop tardivement" comme le souligne Elan pour l'Avenir, mais nous avons eu la proposition de rachat pendant que la mine marchait encore et il était difficile de faire une étude sur le site encore occupé.

Madame Scholler : Le principe sur un projet c'est de faire une étude en amont.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas de retard dans ce domaine, à la fin de l'année les HBCM n'existeront plus.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 46 - Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du FEDER et de l'Etat pour des travaux d'aménagement de "La Maison du Droit et du Citoyen" - 2ème phase – Approbation du plan de financement – Rapporteur Mme Primo -

Madame Primo : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme de la deuxième phase des travaux d'aménagement de la Maison du Droit et du Citoyen ainsi que le plan de financement correspondant et de solliciter la subvention la plus large possible auprès du FEDER et de l'Etat. (Cf délibération + Plan de financement) (Montant estimé des travaux 42 290,74 euros H.T).

Je voudrais m'arrêter un petit peu sur la Maison du Droit, après un an de fonctionnement, au point de vue de la fréquentation et de l'utilité, le contrat qui avait été mis en place, le contrat est parfaitement rempli. Cette deuxième tranche de travaux concerne un accès aux handicapés et l'aménagement d'un bureau à l'intérieur. Le comité de pilotage est entrain de réfléchir à une partie des besoins recensés de la commune et ceux des autres communes, les questions qui reviennent se sont des questions liées au droit du travail, au droit du consommateur, les femmes battues, une collaboration est entrain de s'établir avec les associations compétentes. Je voudrais insister sur le fait que se tiennent des permanences du délégué du Procureur, c'est extrêmement important en matière de rapprochement de la justice et du citoyen. Je voudrais souligner la qualité de l'accueil, la gratuité totale des services et le travail de mise en cohérence des divers intervenants. C'est important de rapprocher les citoyens de la justice et des divers services.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 47 - Syndicat Intercommunal pour l'informatique (SIPI) – Modification des statuts – Approbation du Conseil Municipal – Rapporteur Mme Primo -

Madame Primo : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Informatique (SIPI) telle quelle a été adoptée par le Conseil Syndicat dans sa séance du 24 Juin 2003 et ce afin de :

- 1) Prendre en compte le retrait de la commune de La Ciotat sur lequel nous avons déjà délibéré en date du 19 Décembre 2002.
- 2) Permettre l'adhésion des établissements publics de coopération issus des lois de décentralisation.
- 3) Modifier le siège du syndicat en le transférant de l'Hôtel de Ville d'Aubagne à l'Hôtel de Ville de Martigues
- 4) De solliciter de Monsieur le Trésorier Payeur Général, la désignation du Trésorier Principal de Martigues en substitution de celui d'Aubagne en qualité de comptable public du syndicat à compter du 1er janvier 2004.

Monsieur Rapuzzi : Je voulais savoir, si le SIPI pensait que la couleur politique de Martigues était plus pérenne que celle d'Aubagne?
Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 26 Majorité Municipale

CONTRE

01 M. Rapuzzi
02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 04 Groupe Elan pour
l'Avenir

- N° 48 - Création de 5 postes d'Agent d'Entretien Territorial par transformation de 3 postes d'Agent Technique et de 2 postes d'Agent de Maîtrise

- Rapporteur Mme Primo -

Madame Primo : Afin de procéder à l'intégration des salariés emploi-jeunes parvenant en fin de contrat , il est proposé au Conseil Municipal la création de cinq postes d'Agent d'Entretien par transformation de trois postes d'Agent Technique et deux postes d'Agent de Maîtrise.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 49 - Création d'un poste d'Agent du Patrimoine de 2ème Classe par transformation d'un poste de Conservateur de 1ère Classe

- Rapporteur Mme Primo -

Madame Primo : Afin de procéder à l'intégration d'un salarié emploi-jeune parvenant en fin de contrat, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent du Patrimoine de 2ème Classe par transformation d'un poste de Conservateur de 1ère Classe.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- N° 50 - Renouvellement du poste de contractuel de "Chargé de mission à la Direction du C.T.M" - Autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail

- **Rapporteur Mme Primo** -

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le poste contractuel de chargé de mission à la Direction du Centre Technique Municipal tel que défini dans le projet de délibération joint en annexe pour une durée de trois ans à compter du 1er Octobre 2003 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- **N° 51 - Renouvellement du poste de contractuel de Directeur de l'Ecole d'Arts Plastiques - Autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail**

- **Rapporteur Mme Primo** -

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le poste contractuel de Directeur de l'Ecole d'Arts Plastiques, tel que défini dans le projet joint en annexe, pour une durée de trois ans à compter du 1er Octobre 2003 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

Monsieur Rapuzzi : Je voulais faire une petite remarque, au niveau de la rémunération. A la question précédente on a un diplôme d'ingénieur des Ponts et Chaussées et de l'autre côté je ne sais pas quel diplôme, la personne a, mais je suppose qu'elle n'a pas un diplôme plus haut. Je voulais souligner qu'il y un indice de rémunération de 430 et 580 de l'autre. Cela n'incite pas les gens à se tourner vers une filière scientifique.

Madame Primo : La personne est entrain de passer le concours d'ingénieur pour son intégration et l'indice est complété par le régime indemnitaire. Sauf que l'obligation de passer le concours incontournable.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE À L'UNANIMITÉ

- **N° 52 - Autoriser Monsieur le Maire à acquérir les terrains d'emprise des puits Yvon Morandat et Z et solliciter les subventions les plus larges possible auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat**

- **Rapporteur M. Pintore** -

Les H.B.C.M ayant arrêté leur activité minière, il paraît nécessaire que la commune de Gardanne dans le cadre de la reconversion de ces sites acquière les emprises des puits Y. Morandat et Z.

A savoir :

Puits Morandat :

Surface totale 13,95 ha

4214 m² de bâtiments industriels

3110 m² de Bureaux

2,41 ha de parking

3,48 ha d'espaces verts

Puits Z

4,02 ha surface totale

1160m² de bâtiments industriels voués à la démolition + le chevalement à conserver si possible.

Les terrils

Les sauvaires 55 ha

St Pierre 10ha

Les molx 10ha

Terrains nus 12ha

Les avis des services des Domaines ont été sollicités et ne nous sont pas encore

parvenus.

Les H.B.C.M devant à la fin de l'exploitation rendre les terrains libres de toute occupation, la commune souhaite garder tout ou partie des bâtiments existants. Le prix d'acquisition fera l'objet d'une négociation avec les H.B.C.M et CHARBONNAGE de FRANCE. Il devra tenir compte des sommes importantes à mettre en place pour la réhabilitation et la ré-affectation des sites, des graves conséquences sur l'économie locale et sur les finances communales liées à l'arrêt de l'activité minière de façon à grever le moins possible le coût de la reconversion.

Melle Macé : Vous nous demandez de nous prononcer sur l'achat des puits Y. Morandat et Z alors que nous ne savons pas encore ce qu'on veut y faire. Nous venons tout juste de voter une demande de subvention pour financer l'étude! Il est vrai que c'est une habitude à Gardanne, Barême en est un triste exemple.

2 millions d'euros ont été inscrits au Budget Supplémentaire sur une ligne d'investissement, mais il est aussi nécessaire d'anticiper sur les coûts d'aménagement et de maintenance. La commune de Gardanne a-t-elle les reins assez solides pour gérer un tel équipement seule?

Avant de prendre une telle délibération, il faut donc définir le type de structure qui gèrera le site, aux financements dont elle disposera. Ceci ne peut se faire qu'en partenariat avec les collectivités locales. Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais suggéré de réfléchir à l'intervention possible de l'établissement public foncier régional qui pourrait permettre la réalisation des études d'aménagement et d'équipement et même de se porter acquéreur des sites.

On peut de plus, formuler les vœux que le prix d'achat de ce site soit fixé en deçà de l'estimation des domaines. Cela marquerait la participation voire le soutien de l'Etat pour cette reconversion.

Monsieur le Maire : Je dis à la population, est-ce qu'il est possible de ne pas acquérir les deux puits et les services qui sont autour ce n'est pas concevable, donc nous nous sommes portés acquéreurs. Bien entendu, nous demandons le franc symbolique. Il n'était pas possible qu'on ne se prononce pas là dessus. L'étude nous dira ce qu'on peut faire.

Melle Macé : Ce n'était pas l'objet de mon intervention.

Monsieur le Maire demande que l'on passe au vote.

VOTE

POUR : 25 Majorité Municipale

01 Melle Macé

01 Mme Bonnet

01 M. Baldo

01 M. Rapuzzi

02 Mme De Féligonde

ABSTENTIONS : 01 Mme Scholler

01 Mme Portail

=====